

## **GRS CLUB PLAISANCE DU TOUCH**

Mairie de Plaisance

Rue Maubec

31830 PLAISANCE DU TOUCH

Tel : 05.61.06.45.11

Email : grsclubplaisancedutouch@orange.fr



### **LOTO DU 9 FEVRIER 2014** **Salle des fêtes de l'Espace Monestié**

#### **REGLEMENT**

##### **Article 1**

Le GRS CLUB DE PLAISANCE DU TOUCH organise un loto dans la salle des fêtes de l'Espace Monestié, le dimanche 9 février 2014 à partir de 14 heures 30.

L'entrée est libre. L'ouverture des portes aura lieu à 13 heures 30.

Au cas où le nombre de places assises ne serait pas suffisant, la priorité serait donnée aux joueurs.

Les enfants seront sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de la personne adulte qui les accompagnera. Ces derniers veilleront à ce que leurs enfants ne portent pas à la bouche les jetons servant à marquer les numéros des cartons, l'association déclinant toute responsabilité.

##### **Article 2**

Seuls les cartons mis à la disposition du GRS CLUB DE PLAISANCE DU TOUCH par la Mairie de PLAISANCE DU TOUCH et **dûment identifiés** peuvent être gagnants.

Les cartons sont valables pour toute l'après-midi.

L'achat des cartons pourra se faire pendant toute l'après-midi dans la limite du nombre disponible moyennant le prix de 3 euros l'un, 10 euros les 4, 15 euros les 6 et 20 euros les 8.

**Des cartons spécifiques prêtés au GRS CLUB DE PLAISANCE DU TOUCH par un membre du Comité directeur seront utilisés pour les 2 parties "Club". Ils ne seront pas valables pour les autres parties.**

Toutes les cartons devront rester sur les tables à la fin du loto.

##### **Article 3**

- **Parties classiques**

Pour rappel, une quine est constituée de 5 nombres figurant sur la même ligne d'un même carton et un carton plein est constitué des 15 nombres figurant sur le même carton. Un lot sera attribué pour chaque quine et chaque carton plein.

Aucun lot ne pourra être échangé contre de l'argent ni contre un autre lot.

Lorsque la ligne ou le carton est rempli, le gagnant doit se signaler dès l'annonce du numéro QUI VIENT DE LE FAIRE GAGNER, en levant la main et en criant les mots "QUINE" ou "CARTON PLEIN" en direction du podium. **Il appartient au gagnant de s'assurer qu'il a bien été entendu du podium, et ce, avant la sortie d'un nouveau numéro.**

**Le dernier numéro tiré devra impérativement figurer sur la ligne ou le carton gagnant, du ou des gagnants, sous peine de nullité.**

En cas d'ex æquo, le gagnant sera désigné par tirage au sort : **le numéro le plus grand remportera le lot.** Les ex æquo perdants au tirage au sort remporteront un lot de consolation.

Nous vous invitons à ne pas démarquer avant d'y avoir été invité par les animateurs.

En cas de fausse annonce, le carton du joueur sera annulé pour la partie en cours.

- **Parties "Club"**

Deux parties **seront exclusivement réservées** aux gymnastes licenciées du GRS CLUB DE PLAISANCE DU TOUCH sous réserve de l'acquisition d'un carton spécifique moyennant le prix de 2 euros.

Les gymnastes ne pourront acquérir **qu'un seul carton.**

**Seules les gymnastes présentes pourront participer à ces 2 parties.**

**Toutefois, à titre dérogatoire, une gymnaste ne pouvant être présente, pour quelque motif que ce soit, pourra être représentée par l'un de ses parents qui jouera en son nom.**

**Une gymnaste ne pourra en aucun cas être représentée par une autre gymnaste ou par le représentant légal d'une autre gymnaste.**

Les deux parties "Club" se joueront à "carton vide" : toutes les gymnastes participantes détentrices d'un carton spécifique se lèveront. Elles s'assièront (et auront perdu) dès qu'un numéro figurant sur leur carton sera annoncé par les animateurs.

**La gagnante sera la gymnaste dont le carton ne comportera aucun numéro annoncé par les animateurs.**

Les parents des plus jeunes gymnastes seront invités à contrôler les cartons de leur enfant pendant la partie.

En cas d'ex æquo, la gagnante sera désignée par tirage au sort : **le numéro le plus grand remportera le lot.** Les ex æquo perdantes au tirage au sort remporteront un lot de consolation.

#### **Article 4**

La participation au loto objet de ce règlement implique l'acceptation pure et simple dudit règlement.